

Communiqué de presse de SAM

MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPONSE ET DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS » ETABLIS PAR LA SOCIETE



DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS SAM INITIEE PAR FS HOLDING

Le présent communiqué est établi et diffusé par SAM conformément aux dispositions des articles 231-27 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a apposé le visa n°13-547 en date du 15 octobre 2013 sur la note d'information établie par la société SAM en réponse à l'offre publique d'achat initiée par la société FS Holding visant les actions SAM.

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société SAM ont déposées auprès de l'AMF le 16 octobre 2013 et mises à la disposition du public ce jour, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

Ces informations ainsi que la note en réponse de la société SAM, sont disponibles sur site Internet de la société SAM (www.sam-actionnaires.com) ainsi que sur celui l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenues sans frais auprès de SAM, 60, boulevard Thiers, 42000 Saint-Etienne.

Contacts

Monsieur Frédéric Champavère (Président Directeur Général de SAM)
Tél. +33 4 77 92 13 13

Ce communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation, peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. La société SAM décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des règles locales qui lui sont applicables.